





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**ÉDITION DU 18 OCTOBRE 2023**

**RECTORAT**

**Arrêté du 16 octobre 2023** – Délégation personnels 1<sup>er</sup> degré et accidents du travail

**Arrêté du 16 octobre 2023** – Délégation pour la gestion des personnels 1<sup>er</sup> degré – Enseignement privé

**Arrêté du 16 octobre 2023** – Délégation Jeunesse et Sport

**Arrêté du 16 octobre 2023** – Délégation recrutement des non-titulaires 1<sup>er</sup> degré



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS**

**Vu** le code de l'Éducation,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 août 2023 par lequel Monsieur Vincent Stanek est nommé recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023/476 en date du 7 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Vincent Stanek, recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** le décret en date du 23 octobre 2020 par lequel Monsieur Michel Fonné est nommé directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Marne ;

**Vu** le décret en date du 05 mai 2021 par lequel Madame Catherine Moalic est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes ;

**Vu** le décret en date du 23 juin 2022 par lequel Madame Aline Vo Quang est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aube ;

**Vu** le décret en date du 11 octobre 2023 par lequel Madame Suzel Prestaux est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne ;

**ARRETE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Catherine Moalic, directrice académique des services de l'Éducation nationale des Ardennes ;
- Madame Aline Vo Quang, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube ;
- Madame Suzel Prestaux, directrice académique des services de l'Éducation nationale du département de la Marne ;
- Monsieur Michel Fonné, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne ;

à l'effet de signer toutes décisions, à l'exception des procédures de licenciement et des mémoires et recours devant les juridictions administratives, dans le cadre de leurs attributions et compétences relatives à la gestion:

- des professeurs des écoles (arrêté du 28 août 1990) :
- des instituteurs (arrêté du 12 avril 1988) :
- des élèves-professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires (arrêté du 23 septembre 1992)
- des accidents de service et accidents du travail et aux décisions d'imputabilité au service concernant les personnels en poste sur le territoire, titulaires et non titulaires dans les services académiques et établissements scolaires du premier et du second degré ainsi qu'aux agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation, aux agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation ou exerçant des fonctions dans le domaine administratif, technique, social et de la santé.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Moalic, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Madame Alexandrine Zietek, chargée des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN des Ardennes.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Suzel Prestaux, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Madame Anne-Sophie Laval, chargée des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN de la Marne.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fonné, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Madame Isabelle Bleuze, chargée des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN de la Haute-Marne.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vo Quang, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Monsieur Stéphane Lainé, chargé des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN de l'Aube.

**Article 6** : La secrétaire générale de l'académie de Reims est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Reims, le 16 octobre 2023

  
Vincent Stanek



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS**

**Vu** le code de l'Education,

**Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat modifié par les décrets n° 2014-364 du 21 mars 2014 et n° 2014-1318 du 03 novembre 2014 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008 relatif aux dispositions réglementaires du chapitre IV du titre 1<sup>er</sup> du livre IX du code de l'éducation ;

**Vu** le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**Vu** le décret n° 2016-963 du 31 juillet 2015 relatif aux maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat et relevant du ministère chargé de l'Education Nationale ;

**Vu** l'arrêté rectoral du 9 juillet 2013 modifié portant organisation des services académiques ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 août 2023 par lequel Monsieur Vincent Stanek est nommé recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023/476 en date du 7 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Vincent Stanek, recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** le décret en date du 11 octobre 2023 par lequel Madame Suzel Prestaux est nommée directrice académique des services de l'Education Nationale, directrice des services départementaux de l'Education Nationale de la Marne ;

**ARRETE :**

**Article 1** : délégation de signature est donnée à Madame Suzel Prestaux, directrice académique des services de l'Education Nationale de la Marne, responsable du service académique mutualisé de gestion des personnels du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement privé, à effet de signer tous actes relatifs à cette gestion, à l'exception des procédures de licenciement et à l'exception des mémoires ou recours devant les juridictions administratives :

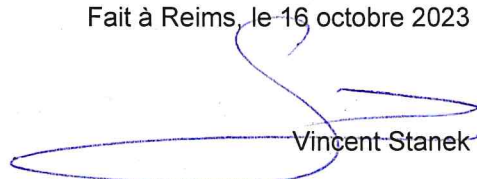
- les professeurs des écoles (arrêté du 28 août 1990) :
- les professeurs des écoles stagiaires (arrêté du 23 septembre 1992) :
- les maîtres auxiliaires :



**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Suzel Prestaux, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Madame Anne-Sophie Laval, chargée des fonctions de secrétaire générale.

**Article 3 :** La secrétaire générale de l'académie de Reims est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Reims, le 16 octobre 2023



Vincent Stanek



**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS**

**Vu** le code de l'Éducation, notamment les articles R222-16-6; R222-17 et R222-17-1 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2022 nommant M. Richard Laganier, recteur de la région académique Grand-Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 août 2023 par lequel Monsieur Vincent Stanek est nommé recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** le décret en date du 23 octobre 2020 par lequel Monsieur Michel Fonné est nommé directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Marne ;

**Vu** le décret en date du 05 mai 2021 par lequel Madame Catherine Moalic est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes ;

**Vu** le décret en date du 23 juin 2022 par lequel Madame Aline Vo Quang est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aube ;

**Vu** le décret en date du 11 octobre 2023 par lequel Madame Suzel Prestaux est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne ;

**Vu** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 16 août 2023 portant nomination de Mme Valérie Pinset dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Reims, pour une première période de quatre ans du 11 septembre 2023 au 10 septembre 2027 ;

**Vu** le protocole du 15 décembre 2020 relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le recteur de région académique du 22 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Grand-Est ;

**Vu** l'arrêté de Monsieur le recteur de la région académique 2023-886-SGR du 7 septembre 2023 portant délégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports pour la région académique Grand-Est ;

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à :

- Madame Catherine Moalic, directrice académique des services de l'Éducation nationale des Ardennes,
- Madame Aline Vo Quang, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube,
- Madame Suzel Prestaux, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Marne,
- Monsieur Michel Fonné, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne,

à l'effet de signer, au nom du recteur de l'académie de Reims, tous les actes et décisions :

- en matière de jeunesse et éducation populaire (JEP) et notamment les politiques éducatives territoriales ;
- en matière d'engagement civique et notamment le service national universel (SNU) ;
- en matière de délivrance et certification du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

**Article 2** : Madame Catherine Moalic, directrice académique des services de l'Éducation nationale des Ardennes, Madame Aline Vo Quang, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube, Madame Suzel Prestaux, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Marne, Monsieur Michel Fonné, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne, peuvent déléguer leur signature aux chefs de service départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et aux secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale.

**Article 3** : La secrétaire générale de l'académie de Reims est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Reims, le 16 octobre 2023

  
Vincent Stanek





**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS**

**Vu** le code de l'Éducation ;

**Vu** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 août 2023 par lequel Monsieur Vincent Stanek est nommé recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023/476 en date du 7 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Vincent Stanek, recteur de l'académie de Reims ;

**Vu** le décret en date du 23 octobre 2020 par lequel Monsieur Michel Fonné est nommé directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Marne ;

**Vu** le décret en date du 05 mai 2021 par lequel Madame Catherine Moalic est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes ;

**Vu** le décret en date du 23 juin 2022 par lequel Madame Aline Vo Quang est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aube ;

**Vu** le décret en date du 11 octobre 2023 par lequel Madame Suzel Prestaux est nommée directrice académique des services de l'Éducation nationale, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne ;

**ARRETE :**

**Article 1** : Dans le cadre de leurs attributions et compétences relatives, délégation de signature est donnée pour tous les actes, à l'exception des mémoires et recours devant les juridictions administratives, à :

- Madame Catherine Moalic, directrice académique des services de l'Éducation nationale des Ardennes,
- Madame Aline Vo Quang, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube,
- Madame Suzel Prestaux, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Marne,
- Monsieur Michel Fonné, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne,

à l'effet de :

- 1) recruter des agents non titulaires chargés d'assurer des fonctions d'enseignement suppléant à la vacance de postes de personnels enseignants du premier degré ou à leur remplacement temporaire, d'instruire les actes de gestion et de signer toutes les décisions relatives à la gestion administrative de leur carrière, conformément aux dispositions d'une part, de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et, d'autre part, du décret 86-83 modifié du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, - A la gestion des professeurs des écoles (arrêté du 28 août 1990) ;
- 2) recruter des accompagnants d'élèves en situation de handicap, les accompagnants des personnels en situation de handicap, d'instruire les actes de gestion et de signer toutes les décisions relatives à la gestion administrative de leur carrière, conformément aux dispositions, d'une part, de l'article L 917-1 du code de l'Education et, d'autre part, du décret n°2014-724 du 27 juin 2014.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Moalic, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Madame Alexandrine Zietek, chargée des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN des Ardennes.


**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Suzel Prestaux, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Madame Anne-Sophie Laval, chargée des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN de la Marne.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fonné, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Madame Isabelle Bleuze, chargée des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN de la Haute-Marne.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vo Quang, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par Monsieur Stéphane Lainé, chargé des fonctions de secrétaire générale de la DSDEN de l'Aube.

**Article 6 :** La secrétaire générale de l'académie de Reims est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Reims, le 16 octobre 2023



Vincent Stanek